



**Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté
du Lundi 7 mars 2011 à 18 H 30 – Espace Bernard Gavoty à Brignoles**

L'an deux mille onze, le sept mars à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Comté de Provence, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle Bernard Gavoty, sous la présidence de Monsieur Claude GILARDO, Président.

Présents : MME Aurélie AGNEL, M. Jean-LOUIS ALENA, MME Françoise ALLEGRE, M. Eric AUDIBERT, M. Serge BALDECCHI, M. Jean BROQUIER, M. Paul CASTELLAN, M. Romain DEBRAY, M. Jacques DONADEY, M. Jean-François FOURCADE, M. Hubert GARNIER, M. Claude GILARDO, M. Richard GINESY, M. Gérard GRIMALT, M. Maurice IMBALZANO, MME Brigitte JOUVE, M. Michaël LATZ, M. Georges MARZIANO, MME Sylvie MASSIMI, MME Djamila MEHIDI, M. Patrick PARIS, M. Jacques PAUL, MME Eliane PREVE, M. Jean RIGAUD, M. Christian RIOLI, MME Michèle ROATTINO, M. Daniel ROUX, MME Claudine RUIZ, MME Nicole RULLAN, M. Claude SEBON, M. René SIMEON, M. Jean-Pierre SIRIEIX, M. Bernard VAILLOT, M. Jean-Pierre VERAN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Daniel BOLAY à M. Christian RIOLI, M. Cyrille BOURHIS à MME Sylvie MASSIMI, M. Roger MONDANI à M. Maurice IMBALZANO, M. Serge LOUDES à M. Hubert GARNIER, M. Guy NOEL à M. Jacques DONADEY, M. Bernard HERAUD à M. Serge BALDECCHI, M. Jean-Pierre SIAU à MME Michèle ROATTINO, M. René VERLAQUE à M. Romain DEBRAY, MME Josette VILLAESPESA à MME Claudine RUIZ

Absents excusés : M. Saïd BENSAID, M. Francis CARMAGNOLE, MME Christiane COUMOUL, M. Régis GUILLEMETTE, M. Marc HAKENHOLZ, M. Jean-Bernard JANER, M. Pascal LOQUES, M. Jérémie MOUTTET

La séance est ouverte à 18h30.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Louis ALENA

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2010 :

Le compte-rendu de la séance du 21 février est approuvé à l'unanimité.

Programme Local de l'Habitat – Intervention du Cabinet Habitat & Société chargé de l'élaboration du diagnostic

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et ses compétences en matière de logement dont « l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat recouvrant le territoire de la Communauté de Communes », la Communauté de Communes a engagé, par délibération n° 2010 – 13 du Conseil de Communauté, une nouvelle procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).

Une consultation a été lancée, en juillet 2010, afin de confier une mission d'étude à un prestataire privé pour l'élaboration de la phase 1 – diagnostic du P.L.H.

Le prestataire retenu, le Cabinet Habitat & Société, présente la démarche et la méthodologie du diagnostic.

M. AUDIBERT, Vice-Président en charge de l'Habitat, rappelle que la démarche d'élaboration du PLH est bien entamée avec la 1^{ère} étape ce soir et que dans les semaines à venir, un questionnaire parviendra en Mairie des Communes membres à destination des personnes chargées de l'Habitat, afin de préparer une entrevue.

Il explique que différents points d'étape sont programmés afin de valider les travaux et que l'implication des élus est indispensable afin de ne pas reproduire les imprécisions de la procédure précédente restée inachevée. Concernant les délais, il insiste en rappelant que le planning ne vaut que si les engagements sont respectés.

A l'aide d'un diaporama, M. GUYON du Cabinet Habitat & Société, présente la démarche, l'équipe d'étude, le calendrier prévisionnel. Il insiste sur le fait que le PLH résulte bien d'une volonté des élus du Comté de Provence et que c'est leur programme. D'où la nécessité d'en débattre clairement.

M. AUDIBERT rappelle que le diagnostic est fondamental pour donner une vision globale, ce qui demande une implication des élus.

M. VAILLOT souhaite une vraie participation des Communes, contrairement à ce qui s'est passé lors de la précédente procédure pour laquelle aucun souhait des Communes n'avait été restitué. Le diagnostic doit tenir compte de ce que disent les élus. Certaines études avaient été mises « dans une grosse marmite » ce qui n'avait satisfait personne.

Il est répondu que si le PLH ne tient pas compte de la réalité des territoires, il y a peu de chances qu'il fonctionne et que les Communes doivent avoir conscience que le PLH est aussi communautaire, qu'il présente une double dimension : communautaire tout en tenant compte des réalités communales.

M. BALDECCHI expose que l'intérêt est communautaire et qu'il l'est aussi à l'échelle du SCOT – est-ce qu'il est en phase avec le SCOT, notamment en terme d'échéancier ?

M. LATZ réagit, d'une part, sur la question des entreprises pour lesquelles le lien avec le logement est fondamental, et d'autre part précise que le PLH est un compromis entre les orientations préconisées au niveau de la Provence Verte et ce qui est acceptable collectivement par les Communes du Comté de Provence.

Il rappelle que la commission Habitat du Syndicat Mixte travaille sur le logement – envoi à venir aux Communauté de Communes du nombre de logements à produire dans les 10 prochaines années en fonction du parcours résidentiel de chacun, et a proposé des ateliers dont l'un a bien montré que les acteurs privés (du logement privé ou social) viennent plus facilement sur un territoire quand celui-ci explique clairement quel type de politique de logement est mis en place.

Il revient sur la 1^{ère} réunion de la Commission Habitat organisé par M. AUDIBERT qui a vu peu de participants malgré l'importance de la question et de ce qui se va passer dans les 10 ans à venir sur le territoire, aussi bien dans le cadre du SCOT que du PLH.

N° 2011 – 03 – Budget 2011 – Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : M. GINESY

M. GINESY explique que le rapport d'orientation budgétaire est le reflet de la compilation des fiches budgétaires visées par chaque Vice-Président, dans un cadre national mouvementé, les priorités 2011 étant basées sur le respect des compétences tout en les étendant.

A l'aide d'un diaporama et après consultation du sommaire, il rappelle le contexte de la conjoncture nationale (réforme des Collectivités votée, suppression de la TP, gel des dotations,...) et les orientations de la Communauté de Communes en fonction de ses compétences.

La prospective 2011/2015 met en évidence que les ressources qui se substituent à la TP n'évoluent pas de la même façon (d'environ + 8% par an avec la TP alors qu'elles sont estimées dorénavant à + 2,5 %) et n'offrent donc pas la même marge de progression.

Les dotations d'Etat n'évoluent que s'il y a transfert de compétences (en fonction du C.I.F.) – Petite enfance et ordures ménagères.

Les plafonds d'endettement, à l'horizon 2015, impliqueront la nécessité de recourir à l'emprunt pour l'investissement.

Un schéma d'évolution de l'épargne brute est présenté en fonction des hypothèses retenues (transfert des compétences).

En ce qui concerne les orientations pour le Pôle d'activités de Nicopolis, un travail important a été effectué, (M. IMBALZANO est remercié pour son implication) avec une approche comptable du budget Nicopolis complexe et dont les résultats seront présentés lors d'un prochain Conseil – création d'un budget annexe secteur 4 et + dans le but de définir des coûts de production et d'adapter le prix de vente en fonction de ces coûts.

Un débat s'ensuit.

1/ M. BALDECCHI revient sur les perspectives du budget qui sont intéressantes et sur la « richesse » engrangée en pointant le fait que l'enveloppe de la DSC est maintenue au niveau de 2010.

Il demande s'il n'est pas possible d'augmenter la DSC en 2011 et d'en changer les clés de répartition ce qui représenterait un geste en faveur des Communes qui voient par ailleurs diminuer les subventions du Conseil Général 83.

2/ M. VAILLOT fait part de son étonnement de ne rien voir concernant le tourisme alors que les retombées sont importantes et concerne le Comté de Provence pour la plus grande partie (il note l'absence d'une Commission tourisme) – il demande d'y réfléchir pour les budgets futurs.

D'autre part, s'il constate que le débat d'orientation budgétaire a été repoussé pour consacrer une séance du Conseil au projet de piscine, il remarque que la participation communautaire au Tribunal d'Instance n'a pas fait l'objet d'une fiche budgétaire et appelle la question de savoir pourquoi seul le Comté de Provence participe alors que cela concerne toute la Provence Verte ?

Il soulève le problème du manque de communication, des sujets qui nécessitent une discussion préalable (comme pour la piscine) et des 300 000 € de fonds de concours consacré au Tribunal d'Instance qui pourraient être injectés dans le siège de la Communauté de Communes.

Enfin il demande qu'une présentation soit réalisée, lors d'un prochain Conseil, sur le tourisme.

3/ M. CASTELLAN rejoint M. VAILLOT sur le tourisme et souhaite que soit revu à la hausse le soutien à la création d'équipements sportifs.

4/ M. GILARDO rappelle que c'est une présentation des orientations budgétaires.

5/ M. LATZ revient sur le Tribunal d'Instance et le déficit de communication et expose que le vrai problème est de le maintenir sur le territoire, la volonté collective de son maintien est donc importante.

6/ M. GILARDO réaffirme le souci 1^{er} de ne pas voir partir le Tribunal d'Instance comme précédemment le Tribunal de Commerce. C'est une réalité, il est sauvé à 95 %, c'est déjà une grande victoire.

7/ M. VERAN expose que c'est une excellente chose mais demande que soient sollicitées toutes les Communautés de Communes de la Provence pour participer financièrement.

8/ M. BALDECCHI rejoint M. VERAN et considère que l'augmentation de la DSC traduirait une forme de sensibilité par rapport aux chantiers lancés dans les Communes et constituerait, pour les administrés, une représentation de solidarité des 13 Communes.

9/ M. GILARDO informe de la nécessité à venir de mise en place des transports en commun pour amener la population aux équipements communautaires.

10/ MME RULLAN se réjouit de la réflexion concernant l'argent en réserve et propose qu'il soit utilisé pour donner de la force à l'intercommunalité, par la réalisation de projets qui amène la Communauté de Communes en bonne position dans la future Communauté d'agglomération. Pour ce faire, des projets forts sont nécessaires pour marquer le territoire.

11/ M. GILARDO énumère les réalisations et les projets en cours pour montrer qu'il y a lieu de se féliciter tout de même.

12/ M. GINESY revient sur la DSC et rappelle que l'enveloppe complémentaire accordée en 2010 devait être ponctuelle et était liée à au transfert de l'École de musique.

Il préférerait que la somme utilisée le soit dans des services intercommunaux, l'augmentation de l'enveloppe de DSC diminuant le CIF, ce qui induit moins de dotation de l'Etat et augmente les dépenses de fonctionnement.

Est-ce que les ressources de la Communauté de Communes doivent participer à un apport de services ou être redistribuées aux Communes ?

13/ M. VERAN explique qu'elles sont de toute façon redistribuées aux concitoyens.

14/ M. BALDECCHI insiste sur le souci de solidarité envers les Communes et expose l'impossibilité de trouver 20 % d'autofinancement pour les Communes. Ce serait une bouffée d'oxygène pour elles.

M. GILARDO, après avoir demandé s'il restait des questions à poser, clôt le débat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **après avoir entendu l'exposé et consulté les documents présentés par le Vice-Président délégué aux Finances, Président de la Commission des Finances, de prendre acte du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2011.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.